



PARCOURS CYCLABLES
DU CANAL DU MIDI,
DE LA RIGOLE DE LA PLAINE
AU CANAL DE GARONNE.

PARCOURS CYCLABLE DE LA GARONNE

LA HAUTE-GARONNE
À VÉLO AU FIL DE L'EAU

CONTACTS

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DU TOURISME DE LA HAUTE-GARONNE**
14, rue Bayard - BP 71509 - 31015 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 61 99 44 00 - Fax : 05 61 99 44 19
www.tourisme31.com

CONSEIL GÉNÉRAL
Direction de l'Agriculture, du Développement Rural
et de l'Environnement - 1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 34 33 48 00

MÉTÉO FRANCE
(Centre Départemental de la Météorologie)
Numéro à tarif spécial : 08 92 68 02 31
www.meteofrance.com

N'OUBLIEZ PAS :

Vous pouvez prendre votre vélo avec vous en car
ou en train, pour tout renseignement, vous adresser à :
- **Gare routière de Toulouse** : 05 61 61 67 67
68, bd Pierre Semard - 31000 Toulouse
- **SNCF** : 3635, www.ter-sncf.com
TER : numéro à tarif spécial : 08 91 67 76 77
- **Secours** : 112 (depuis un portable)

Haute République 2009 - Cartes : Géosignal - Actual - Photos : George Doyle

LE PARCOURS, AU FIL DES MOTS

De Cierp-Gaud à Carbone, le long de la Garonne.

Actuellement ouvert sur 106,6 km entre Cierp-Gaud et Carbone, ce parcours permettra à terme de relier Toulouse à Luchon.

Il s'agit d'un **itinéraire partagé** : cyclistes et véhicules motorisés cohabitent sur des mêmes voies mais à chaque fois que la possibilité existe, des aménagements en site propre, totalement déconnectés de la circulation automobile, sont réalisés. Un **parcours sécurisé, confortable pour un usage familial**.

PRENONS LE CHEMIN DE LA SÉCURITÉ

Le Parcours cyclable de la Garonne est caractérisé par un trafic et des dénivélés faibles. Toutefois la vigilance reste de mise, les parents devant assurer une surveillance attentive de leurs enfants. Pour un partage en bonne intelligence de la route, les différents usagers se doivent un respect mutuel.



ÉDITO

Le vélo n'est plus, loin s'en faut, l'apanage de quelques pionniers ou grands sportifs. Il est devenu, à la faveur d'une prise de conscience générale et des initiatives locales pour faciliter sa pratique, un mode de transport qui compte réellement et non plus symboliquement dans les schémas de déplacement. Le Conseil Général y contribue, en soutenant financièrement les communes qui développent des pistes cyclables, en incitant les collégiens à utiliser un vélo, en appuyant les associations de promotion du vélo.

Cette volonté va de pair avec la poursuite de ce grand chantier que nous conduisons depuis de nombreuses années, qui vise à créer un grand réseau cyclable longeant la Garonne et le Canal du Midi, permettant de parcourir notre département à travers les voies frayées par les eaux en Haute-Garonne. C'est une magnifique prisme pour apprécier notre patrimoine et cette beauté toute particulière qui fonde une part de notre qualité de vie, reconnue par nos compatriotes comme à l'étranger.

Aux 185 kilomètres déjà empruntables le long du Canal latéral vers le nord, joutant le Canal du Midi vers l'Aude, filant la Garonne jusqu'à Saint-Bertrand de Comminges, s'ajoutent à compter de juin 2009 une vingtaine de kilomètres aboutissant à Cierp Gaud. Il sera bientôt possible de relier les Pyrénées à Toulouse, en vélo ou à pied, grâce à une infrastructure de la meilleure qualité.

Ce sera en Haute-Garonne le symbole fort d'un changement d'ère, d'un nouveau respect collectif pour le monde naturel et pour l'air que nous respirons. Ce sera aussi au quotidien du pur plaisir pour les utilisateurs qui nous l'espérons seront présents au rendez-vous !



Pierre IZARD
Président du Conseil Général
de la Haute-Garonne.

LES 8 RÈGLES VÉLO-CITOYENNES

- 1 Avant de partir en promenade, je m'informe de la météo, je vérifie l'état de mon vélo (notamment l'état des pneus, des freins et l'éclairage) et je prévois un ravitaillement.
- 2 Je respecte à tout moment le code de la route.
- 3 À vélo ou en rollers, il est recommandé de porter un casque.
- 4 J'indique mes changements de direction à l'avance.
- 5 Je respecte les autres usagers (automobilistes, piétons, personnes à mobilité réduite, rollers).
- 6 Je respecte la faune et la flore et je conserve mes détritus ou les dépose dans les poubelles.
- 7 Je respecte les propriétés privées et la quiétude des riverains.
- 8 Lorsque la luminosité est faible, je porte une tenue claire et j'utilise mes éclairages pour être bien visible.

LÉGENDE

Parcours cyclable : Site propre (sans véhicules motorisés) / Itinéraire partagé (avec véhicules motorisés)

- Point de vue
- Fort dénivelé
- Gare
- Vigilance accrue
- Informations touristiques